COMMUNIQUÉ DE PRESSE

@Mulhouse_presse
mulhouse.fr/fr/espace-presse/

Mulhouse

25/01/2021

Vaccination contre la COVID-19 à Mulhouse : au 22 janvier 2021, 1 090 personnes ont été vaccinées au Palais des Sports

Depuis le début de la vaccination au Palais des Sports le 18 janvier 2021, 1 090 personnes ont été vaccinées parmi les publics prioritaires définis par les autorités sanitaires :
- Les personnes âgées de 75 ans et plus,
- les personnes porteuses de facteurs de risques (sur prescription médicale).

Parmi les 1 090 personnes vaccinées la semaine dernière, 229 étaient des professionnels de santé libéraux, appartenant également à la catégorie des publics prioritaires à la vaccination.

Provenance des personnes vaccinées du 18 au 22 janvier : 60 % habitent sur le territoire de l'agglomération. 40 % des personnes vaccinées la semaine dernière habitent hors agglomération mulhousienne.

La campagne de vaccination se poursuit au Palais des Sports de Mulhouse

Pour la semaine en cours, une plage horaire plus importante a été ouverte permettant d'effectuer 270 vaccinations par jour.

A partir du mercredi 27 janvier, les Scouts viendront en aide au personnel du centre de vaccination de Mulhouse.

Pour se faire vacciner un rendez-vous est obligatoire. La prise de rendez-vous peut s'effectuer sur le site internet **www.sante.fr.** Ce site est mis à jour quotidiennement avec les modalités de prise de rendez-vous ainsi que les créneaux disponibles.
Les créneaux de rendez-vous sont ouverts en fonction de la garantie de livraison des vaccins et du bon approvisionnement des doses dans le centre de vaccination.

Pour les personnes qui ne peuvent pas s'inscrire en ligne, une centrale d'appel unique pour le Haut-Rhin est *activée par la Collectivité Européenne d'Alsace, au numéro suivant :* ***09 70 81 81 61*** *– du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.*

L'avis médical préalable à la vaccination est réalisé sur place par un professionnel de santé.

Pour rappel, la vaccination est constituée de quatre étapes :
- enregistrement administratif,
- consultation d'un médecin,
- vaccination,
- observation post-vaccinale de 15 minutes.

Pour l'enregistrement administratif, il est indispensable de se munir de sa carte Vitale et d'une pièce d'identité.

CONTACT PRESSE
Nina OUMEDJKANE
Tél. : 03 89 32 59 92 / Port. : 06 29 68 13 46
nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr